

**LOI ÉLECTORALE DU NUNAVUT**  
TR-006-2021  
Enregistré auprès du registraire des règlements  
2021-06-29

**PROCLAMATION D'UNE ÉLECTION**

En vertu de la *Loi électorale du Nunavut* et de tout pouvoir habilitant, je donne par la présente les instructions suivantes :

Une élection générale doit avoir lieu au Nunavut;

Le jour du scrutin est le 25 octobre 2021;

La date du rapport du décret est le 1<sup>er</sup> novembre 2021;

Le directeur général des élections adresse un décret de convocation des électeurs au directeur du scrutin de chaque circonscription le 20 septembre 2021.

ᐅᑦᑕᑦᑕᑦ, ᑦᑕ 25<sup>th</sup>, 2021  
ᐃᑦ ᑕᑕᑦᑕᑦ ᑕᑕᑦᑕᑦ, C.M., O.Nu.  
ᑕᑕᑦᑕᑦ ᑕᑕᑦᑕᑦ

Dated June 25<sup>th</sup>, 2021  
Eva Qamaniq Aariak, C.M., O. Nu.  
Commissioner of Nunavut

Fait le 25 juin 2021  
Eva Qamaniq Aariak, C.M., O. Nu.  
Commissaire du Nunavut